

## **Dématérialisation des factures secteur public – information aux fournisseurs de la Commune de BEAUREPAIRE**

La dématérialisation des factures s'inscrit désormais dans une obligation progressive au sein du secteur public, et ce depuis déjà 2017.

L'État met à disposition des fournisseurs une solution informatique gratuite et sécurisée leur permettant d'envoyer leurs factures à l'ensemble des structures publiques. **Cette plateforme s'appelle CHORUS PRO.**

Vous créez votre propre compte sur cette plateforme et ensuite vous pourrez déposer vos factures et documents annexes à celles-ci (RIB – Devis – convention – bon de commande – etc.).

Pour la Mairie de BEAUREPAIRE vous aurez besoin uniquement du numéro SIRET de la Commune : 213 800 345 00018, la Mairie n'a pas créée de code service ou de numéro d'engagement.

Cette procédure évite toute perte de factures (courrier – mail etc.), et vous êtes informés de l'évolution de votre facture : téléchargée par la Mairie – prise en compte – payée – ou rejetée si une erreur est décelée.

**Donc désormais l'envoi de factures par mail ne sera pas admis et donc celles-ci ne seront pas traitées. L'envoi par courrier des documents restent toutefois permis, dans l'attente de nouvelles directives.**

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à la création de votre compte et l'envoi de documents sur le site :

- **[https // communauté chorus pro.gouv.fr](https://communautéchoruspro.gouv.fr)**

Si besoin le service comptabilité de la Mairie de BEAUREPAIRE reste à votre disposition pour vous donner des informations complémentaires, et vous fournir des documents nécessaires à votre inscription sur CHORUS PRO et le dépôt de factures.

Le Maire,  
**Philippe MIGNOT**

